PLAN DE REFERENCE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Commune de Plougonvelin (29)

Phase 3 :
Orientations et scénarios d'aménagement

Avril 2012

Maître d'Ouvrage:

COMMUNE DE PLOUGONVELIN
Rue des Martyrs
29217 PLOUGONVELIN
Tél: 02.98.48.30.21
Fax: 02.98.48.26.28
Courriel: mairie@plougonvelin.fr

Maîtres d'Oeuvre:

A3 PAYSAGE, architecte-paysagiste dplg
72, rue Amiral Troude
29 200 BREST
Tél : 02.98.33.25.25
Fax : 02.98.80.11.76
Courriel : s.cariou@a3-paysage.fr

MOBHILIS
La Couplais
35600 SAINTE MARIE
Tél : 02.99.72.67.05
Fax : 02.99.72.67.45
Courriel: contact@mobhilis.fr

Introduction

La commune de Plougonvelin s'est fortement développée au cours des dernières années. Augmentation de la population, de la fréquentation touristique, du nombre d'équipements... Ce développement important a amené de nombreuses évolutions sur le territoire communal. Souhaitant aujourd'hui fortement s'engager dans une **démarche de développement durable**, la municipalité a décidé d'engager une **réflexion de fond, de manière à cibler les attentes, les atouts et les inconvénients de la commune et à répondre aux enjeux présents et futurs**.

Le Plan de Référence et d'Aménagement Durable visera ainsi à donner une dimension concrète aux études déjà réalisées et permettra de définir le projet communal en donnant une ligne directrice pour les aménagements des années à venir. C'est aussi l'occasion de faire le point sur ce qui a été réalisé sur la commune, de relever ce qui fonctionne et ce qui pose problème et de se pencher sur les souhaits des Plougonvelinois.

Ce document constitue la troisième et dernière phase du Plan de Référence et d'Aménagement Durable : **les orientations et scénarios d'aménagements**.
Après une phase d'analyse critique du territoire et l'élaboration de grands principes d'aménagement, cette étape propose des orientations en termes de **transports, de déplacements et de requalification urbaine**.

De grands axes d'aménagement peuvent être définis, touchant en particulier la mise en valeur de la commune et de son patrimoine ainsi que les déplacements :

- une **reconsidération du foncier et de l'urbanisme** de la commune dans un souci d'économie d'espace et d'intégration à l'environnement ;

- une réflexion de fond sur le **réseau de circulation et les différents modes de déplacement existants** ;

- l'aménagement de secteurs précis visant à **requalifier la commune** et redonner du sens et de l'attractivité aux espaces ;

- une **mise en valeur du petit patrimoine** de la commune et une **liaison douce renforcée entre Saint-Mathieu et le Cosquer.**

N.B. : les photos de ce document ont été prises d'Avril à Août 2010.

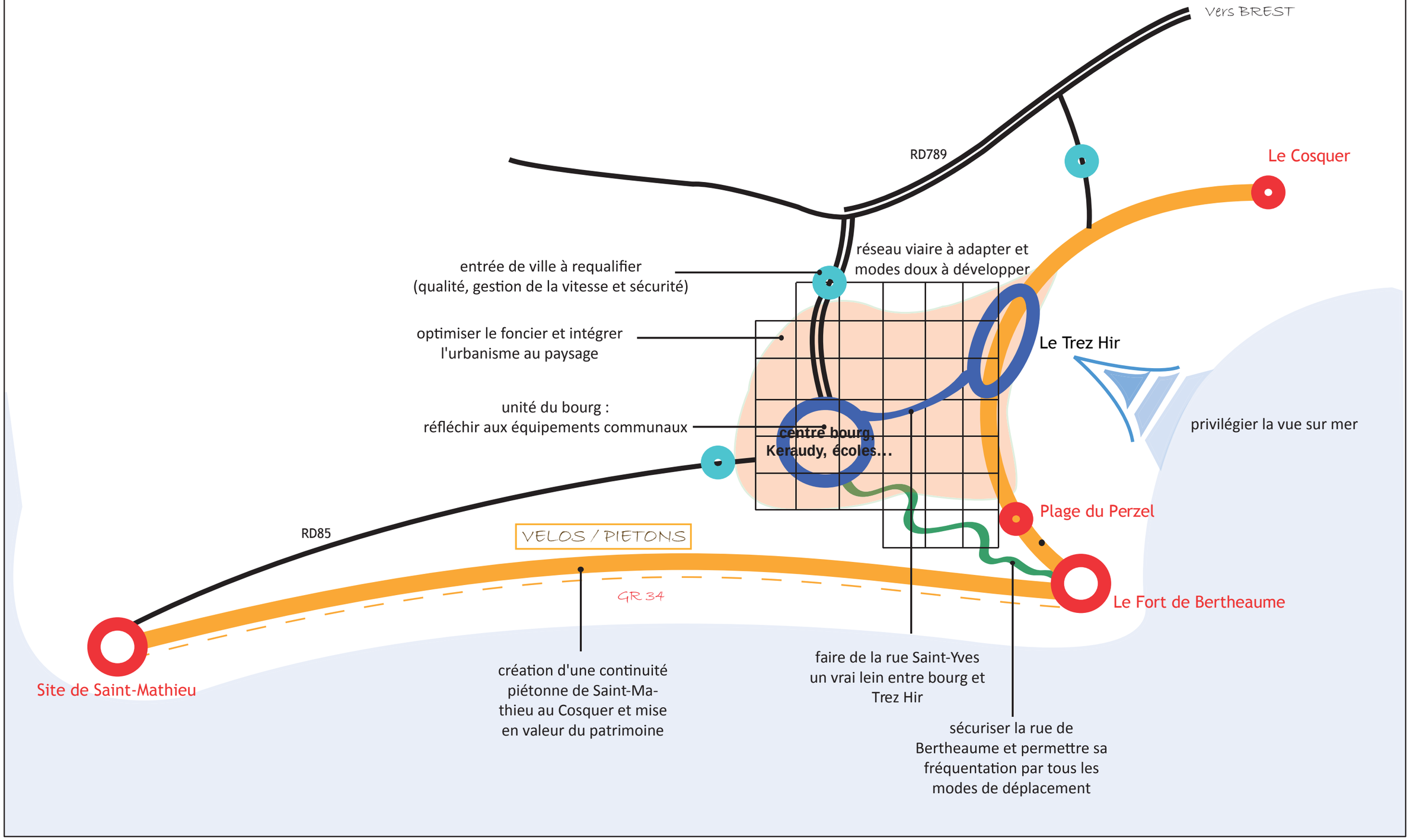
Vers BREST
RD789
Le Cosquer
réseau viaire à adapter et
modes doux à développer
entrée de ville à requalifier
(qualité, gestion de la vitesse et sécurité)
optimiser le foncier et intégrer
l'urbanisme au paysage
Le Trez Hir
unité du bourg :
réfléchir aux équipements communaux
centre bourg,
Keraudy, écoles...
privilégier la vue sur mer
Plage du Perzel
RD85
VELOS / PIETONS
GR 34
Le Fort de Bertheaume
Site de Saint-Mathieu
création d'une continuité
piétonne de Saint-Ma-
thieu au Cosquer et mise
en valeur du patrimoine
faire de la rue Saint-Yves
un vrai lein entre bourg et
Trez Hir
sécuriser la rue de
Bertheaume et permettre sa
fréquentation par tous les
modes de déplacement

Sommaire

1. Urbanisme et grand paysage **5**

1.1. Un foncier à optimiser 6

1.2. Intégration au grand paysage 8

2. Organisation interne **11**

2.1. Un réseau viaire à adapter 12

2.2. Déplacements doux et partage de l'espace 16

2.3. Ouvertures de voies piétonnes 20

2.4. Ouvertures de voies mixtes 22

2.5. Gestion de la vitesse 24

2.6. Organisation du stationnement 26

3. Aménagements spécifiques **31**

3.1. Entrées d'agglomération 32

3.2. Rue de Lesminily, rue St Yves et Bd de la Corniche 36

3.3. Rue de Bertheaume 38

3.4. Coeur de bourg 40

3.5. Espace vert 42

4. Continuité piétonne de Saint-Mathieu au Cosquer **45**

4.1. Principe général 46

4.2. Circuit proposé 47

4.3. De Saint-Mathieu à Bertheaume 48

4.4. Le Perzel : Fort et plage de Bertheaume 49

4.5. Le boulevard de la Corniche 50

4.6. Le Trez Hir et le boulevard de la Mer 51

4.7. La rue Henri Gourmelin et le retour sur le GR 52

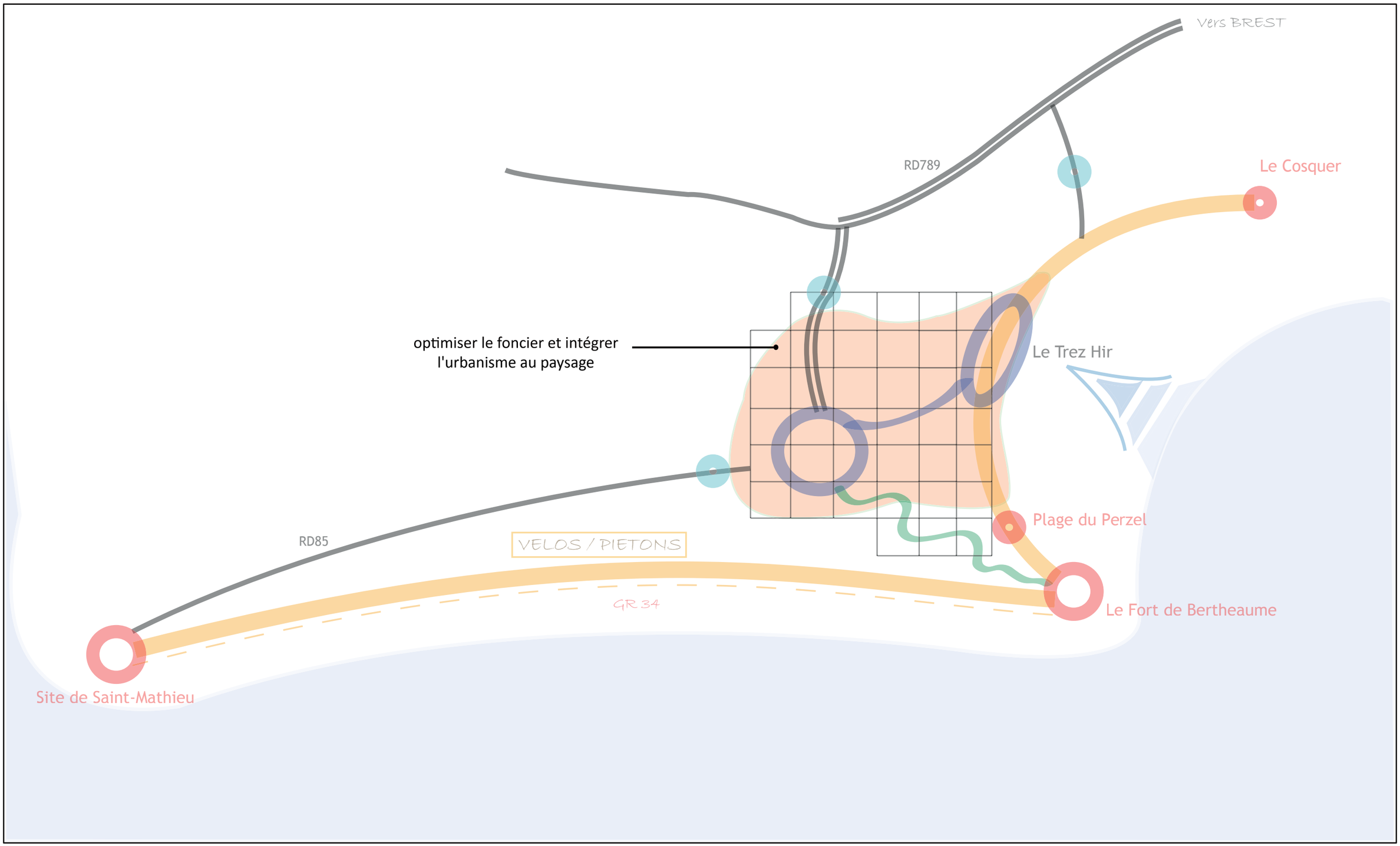
Vers BREST
RD789
Le Cosquer
optimiser le foncier et intégrer
l'urbanisme au paysage
Le Trez Hir
Plage du Perzel
RD85
VELOS / PIETONS
GR 34
Le Fort de Bertheaume
Site de Saint-Mathieu

Urbanisme et grand paysage

1. Urbanisme et grand paysage

1.1. Un foncier à optimiser

Constat :

Les dernières opérations d'urbanisme de la commune sont essentiellement situées à sa périphérie (les Hameaux de Kervezenoc, les résidences de Keryunan, Kervasdoué...). La conséquence en est un étalement progressif de la commune sur les terres agricoles voisines.
Pourtant, Plougonvelin est une commune qui dispose de nombreuses parcelles libres, ou dents creuses. Elles représentent une surface de foncier non négligeable et pourtant délaissée.

Objectifs et principes :

De façon à limiter l'étalement urbain et le mitage des paysages, il est important de mener une réflexion visant à réduire la consommation des espaces, notamment des milieux naturels et agricoles. Ceci peut se traduire par l'aménagement de parcelles plus compactes, par l'utilisation d'espaces délaissé ou par la redensification du bourg.
Le foncier disponible sur Plougonvelin donne une bonne marge de manœuvre aux opérations d'urbanisme.

De plus, un bourg plus compact rend aussi l'accès plus facile aux services et aux commerces pour les déplacements doux.
Un bourg étalé et l'absence de cheminements doux adaptés encouragent à l'inverse l'utilisation de la voiture, déjà beaucoup trop présente à Plougonvelin.

Il est donc important de rediriger l'urbanisme vers le bourg en le densifiant et en utilisant les espaces disponibles au coeur de la commune, et non pas à sa périphérie.

N.B. : la réduction de la zone 2AUH n'est pas envisagée. Autant que possible, la commune mettra en place le schéma d'aménagement.

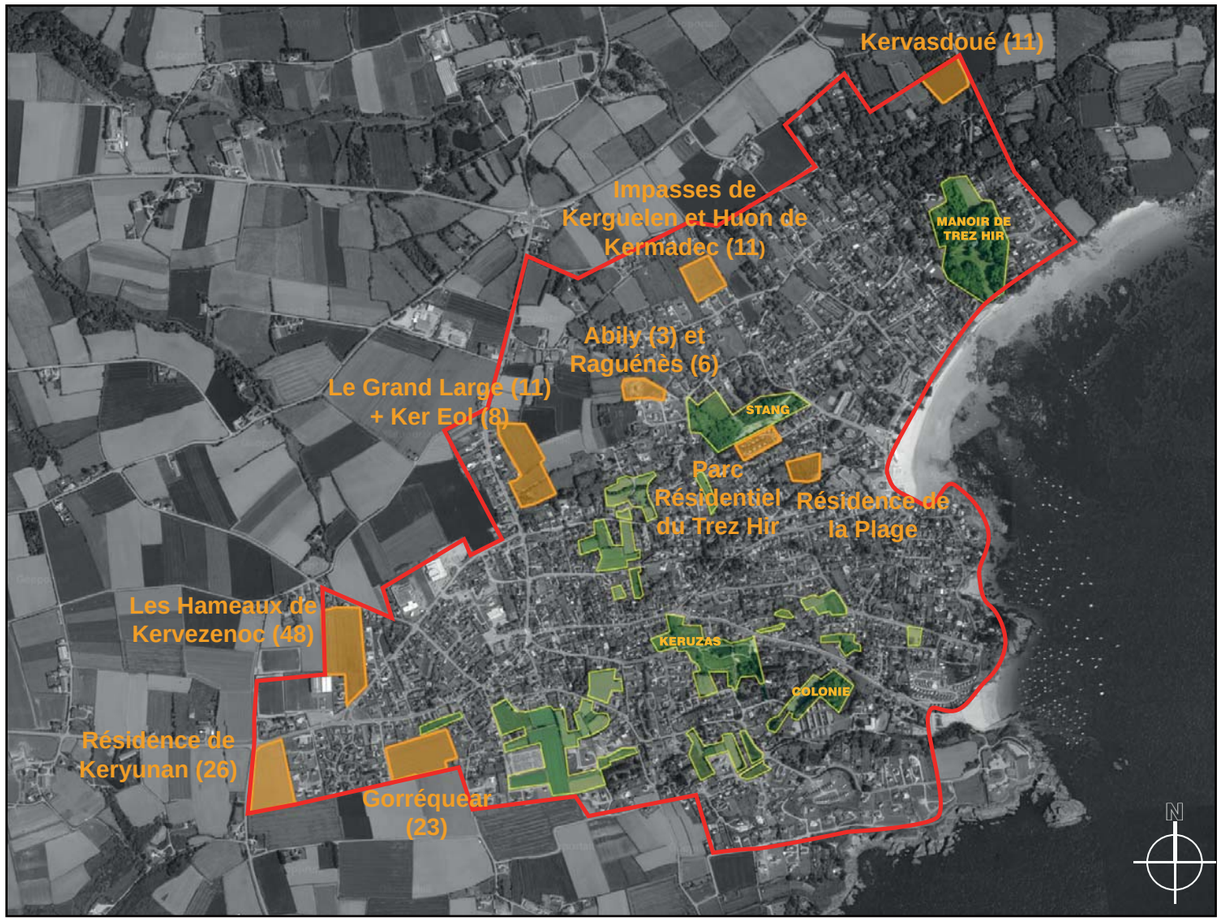

limite d'urbanisation

logements nouveaux ou en construction

parcelle non bâtie dans la partie la plus urbanisée

(X) nombre de lots par lotissement

1. Urbanisme et grand paysage

1.1. Un foncier à optimiser

PLU actuel

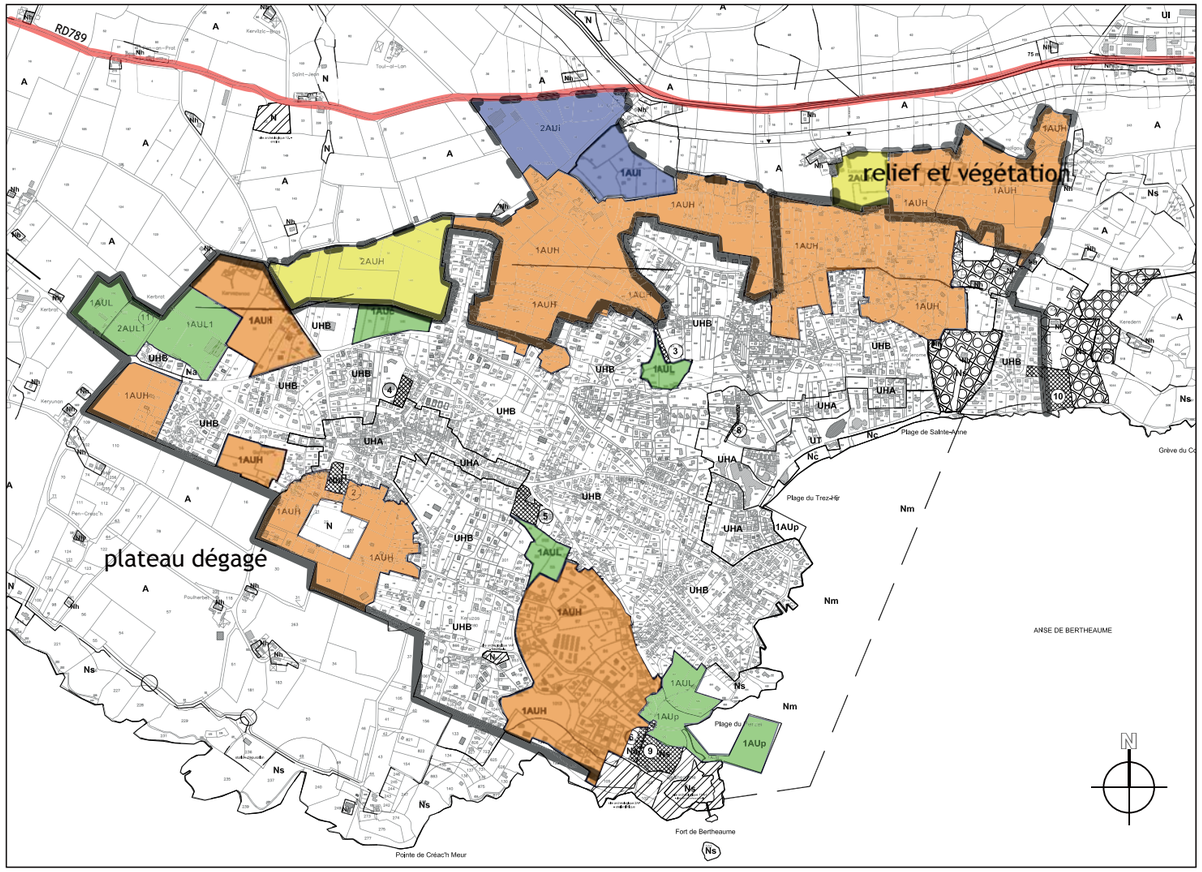

Propositions pour les zones à urbaniser

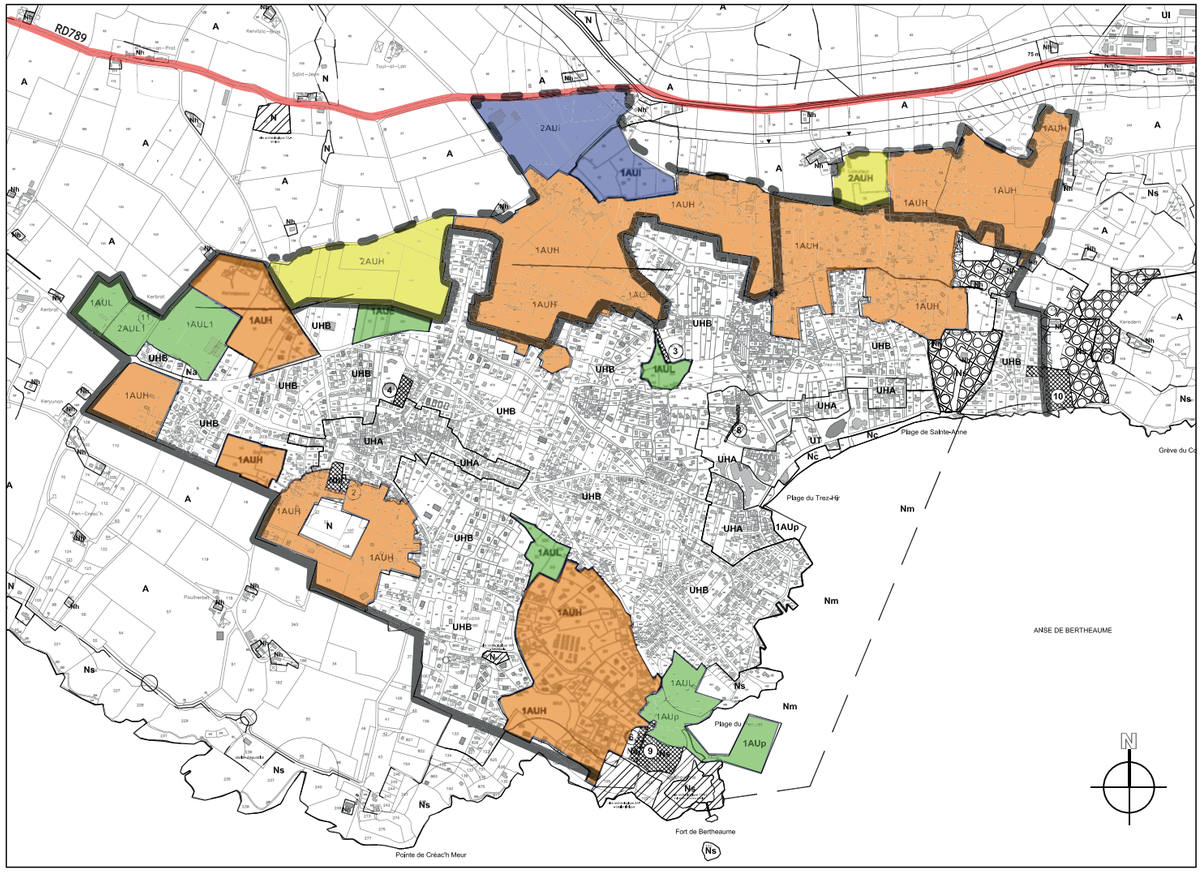

1AUH

2AUH

AUi (activités industrielles ou artisanales) et AUc (équipements culturels)

AUL, AUp (loisirs, tourisme)

limite actuelle d'urbanisme

limite future d'urbanisme au PLU

1AUH (assortie d'un schéma d'aménagement)

2AUH

AUi (activités industrielles ou artisanales) et AUc (équipements culturels)

AUL, AUp (loisirs, tourisme)

limite actuelle d'urbanisme = périmètre à densifier

Constat:

Trop de visibilité sur les habitations depuis la RD 789.

Au Sud :
- une limite franche de l'urbanisme avec une occupation assez dense de l'espace et des styles d'architecture très variés ;
- un topographie de plateau très ouvert avec des vues lointaines.
Une limite d'urbanisme très franche et impactante dans le paysage.

Au Nord :
- une limite d'urbanisme floue avec de l'habitat dispersé ;
- un relief plus marqué avec une végétation importante.
Un urbanisme en dégradé, très imbriqué dans le paysage.

1 chemin de Pencreach

2 rue des Sternes

Objectif :

Intégrer l'urbanisme au grand paysage et limiter son impact visuel.

Principes :

- **conserver autant que possible la végétation et les talus existants** en limite de parcelle ;

- créer une 'ceinture paysagère' également liaison piétonne en limite de zone urbaine pour diminuer l'impact des bâtiments et faciliter les déplacements piétons ;

- rechercher une harmonie dans l'architecture des bâtiments d'un même lotissement.

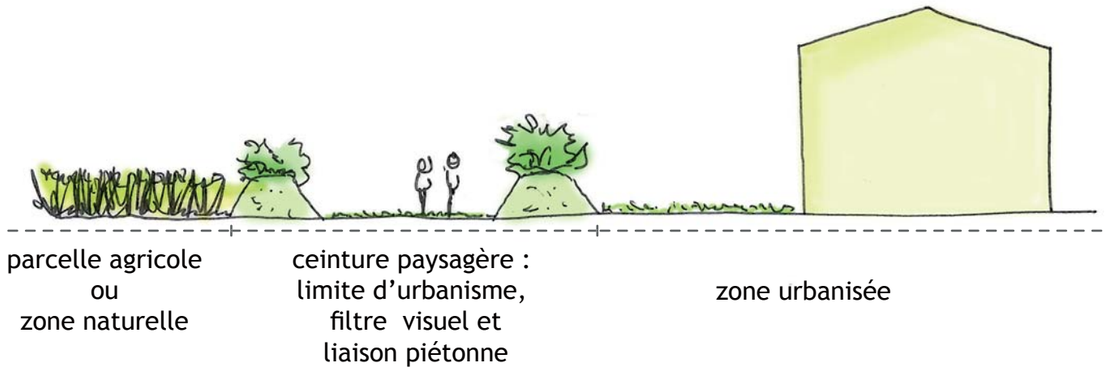

bourg, écoles...

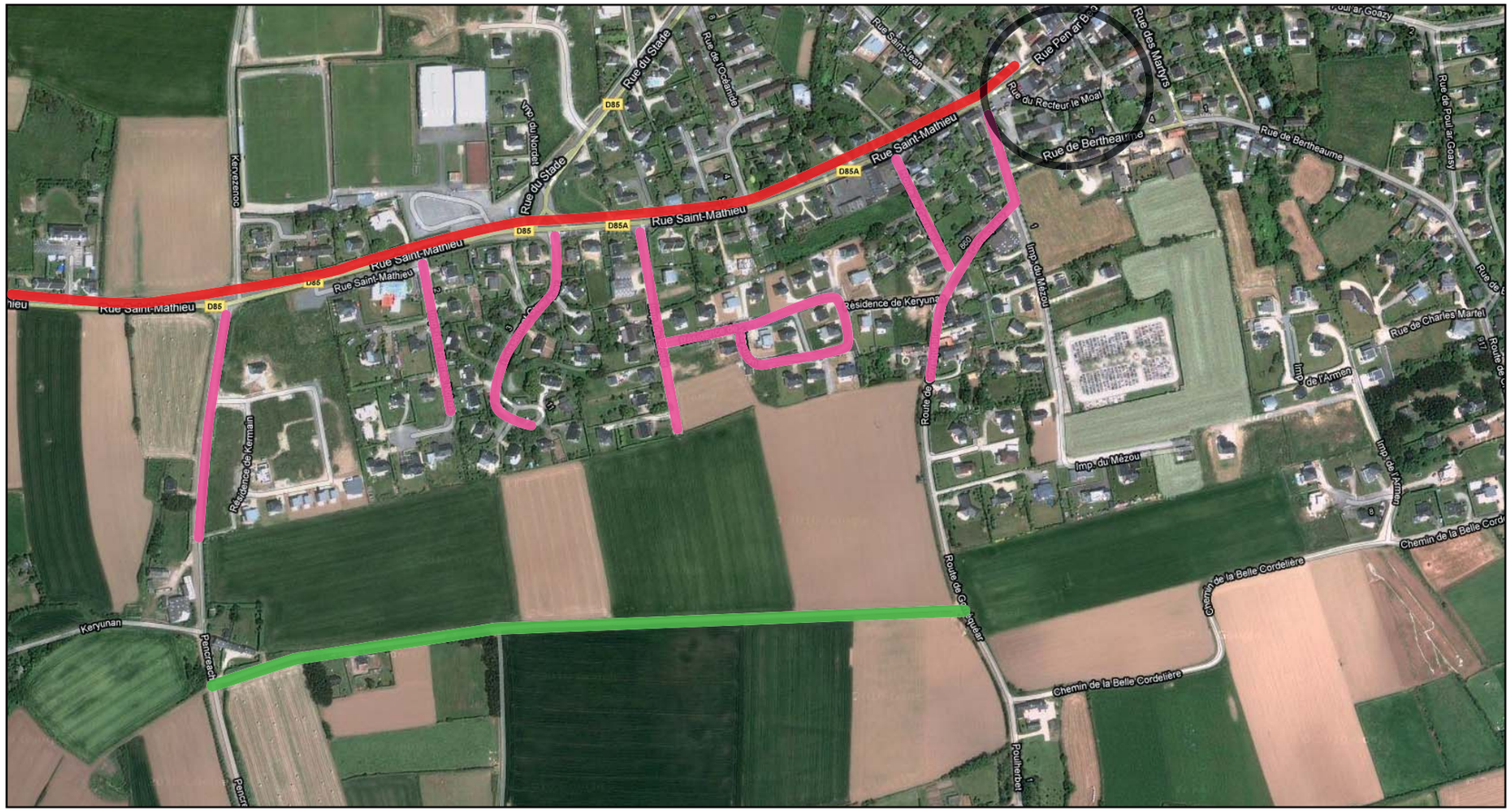

Exemple de scénario possible, une étude spécifique reste à mener avant validation.

Exemple : lotissements de la rue Saint-Mathieu.

- Pas de liaisons inter-lotissements en dehors de la RD ;
-déplacements piétons obligatoirement ramenés sur la RD ;
- hétérogénéité du bâti ;
- fort impact visuel depuis le Sud.

Aménagements possibles :
- création d'une liaison douce sommaire reliant les lottissements au bourg par le Sud ;
- quelques plantations rythmant le bâti et limitant son impact ;
- utilisation des éléments présents : haie, chemin...
- planter des haies le long des parcelles et des chemins existants.

voie à forte circulation automobile

voie à faible circulation automobile

voie verte = ceinture verte limitant l'impact des bâtiments + liaison douce vers le bourg